



PROTOCOLE CANICULE

Lié aux actions menées par le SISAM dans le cadre de la DSP Enfance et Jeunesse

Objet

Le présent protocole définit les mesures applicables lors des épisodes de fortes chaleurs afin d'assurer la sécurité des enfants, des agents et la continuité du service public exercé par le SISAM dans le cadre de ses compétences et de la DSP Enfance-Jeunesse.

Ce protocole ne se substitue pas aux mesures nationales.

Article 1 – Champ d'application

Le protocole s'applique aux accueils périscolaires, accueils de loisirs, temps méridien et activités organisés par le SISAM ou son délégataire.

Article 2 – Déclenchement

Le protocole est activé selon les vigilances météorologiques ou dès qu'une situation locale le justifie. Le SISAM informe le délégataire et les communes.

Article 3 – Répartition des responsabilités

Le SISAM coordonne les mesures. Le délégataire met en œuvre le protocole, adapte les activités, veille à l'hydratation et informe immédiatement le SISAM de toute difficulté. Les communes assurent, dans leurs compétences, la mise à disposition de locaux adaptés et le bon fonctionnement des équipements des bâtiments.

Article 4 – Mesures de prévention

- Eau accessible en permanence.

- Proposition régulière d'eau aux enfants
- Utilisation prioritaire des locaux les plus frais et aux endroits ombragés.
- Fermeture des volets avant les fortes chaleurs.
- Limitation des déplacements au soleil.
- Vêtements légers, casquettes et protection solaire.

Article 5 – Adaptation des activités

Les activités physiques intenses sont supprimées ou reportées. Les animations privilégient les espaces ombragés, les jeux calmes, les activités culturelles ou manuelles.

Article 6 – Temps méridien

Le repas se déroule dans un environnement calme favorisant la récupération des enfants conformément aux objectifs du PEDT. Les déplacements sont limités et les espaces les plus frais privilégiés.

Article 7 – Surveillance sanitaire

Une vigilance renforcée est assurée pour les jeunes enfants et les enfants présentant une vulnérabilité connue. Tout symptôme évocateur d'un coup de chaleur entraîne une prise en charge immédiate et l'information des responsables légaux.

Article 8 – Information des familles

Les familles sont informées des adaptations d'organisation et invitées à fournir gourde, casquette et tenue adaptée.

Article 9 – Coordination avec le SISAM

Le délégataire informe sans délai la Direction du SISAM de toute difficulté pouvant affecter la sécurité, la continuité du service ou les conditions d'accueil. Le SISAM peut décider de modifier les horaires, annuler des activités, regrouper des sites ou fermer exceptionnellement un accueil si les conditions de sécurité ne sont plus garanties.

Article 10 – Information des communes

Les communes sont informées de toute décision ayant un impact sur les locaux, les conditions d'accueil ou l'organisation des services.

Article 11 – Retour d'expérience

À l'issue de chaque vigilance orange ou rouge, le délégataire transmet au SISAM, dans un délai de cinq jours ouvrés, un compte rendu précisant : les dates d'activation, les mesures mises en œuvre, les difficultés rencontrées, les incidents éventuels et les propositions d'amélioration. Ce retour d'expérience est présenté au comité de suivi de la DSP.

Article 12 – Actualisation

Le protocole est révisé au moins une fois par an ou à chaque évolution réglementaire ou organisationnelle.

Annexe 1 – Niveau d'action

Niveau	Mesures	Responsable
Jaune	Hydratation renforcée, limitation des activités physiques	Directeur d'accueil
Orange	Adaptation des programmes, information du SISAM	Directeur + SISAM
Rouge	Cellule de coordination, décisions exceptionnelles selon les consignes préfecturales	Présidence / Direction SISAM

Annexe 2 – Check-list quotidienne

- ☐ Température des locaux vérifiée
- ☐ Volets fermés avant les fortes chaleurs
- ☐ Eau disponible en quantité suffisante
- ☐ Espaces frais identifiés
- ☐ Activités adaptées
- ☐ Enfants vulnérables repérés
- ☐ Équipe sensibilisée aux signes d'alerte
- ☐ SISAM informé en cas de difficulté